

FOREZ-EST
communauté
de communes



PROJET

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS* DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

*PLPDMA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024



SOMMAIRE

Qu'est-ce que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Le contexte

Les étapes

Les enjeux

La production de déchets

La synthèse des objectifs quantitatifs

Les axes stratégiques

Axe 1 : Réduire la prise en charge des déchets venant des entreprises

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Axe 3 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Axe 4 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 6 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

Axe 7 : Augmenter la durée de vie des produits

Axe 8 : Réduire les déchets du BTP en déchetière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

12-200038864-20240327-20240312703-DE

Accusé réception exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Qu'est ce que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Il s'agit d'un plan d'actions visant à réduire la production de déchets

PROGRAMME LOCAL	PREVENTION	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
Ce document de planification territoriale est élaboré par les collectivités responsables de la gestion des déchets. Inscrit dans un contexte réglementaire français et européen, ce programme est personnalisé pour s'adapter au mode de vie des habitants de la CCFE	La prévention des déchets consiste à interroger le cycle de vie des produits en amont du tri et de la collecte. Ce cycle comprend la fabrication, l'emballage, le transport, la distribution, la consommation et le potentiel réemploi. Autant de leviers possibles pour agir sur la réduction des déchets.	Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent les déchets issus des collectes en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et des apports en déchèterie... produits par l'ensemble des acteurs du territoire (ménages, entreprises, structures associatives, collectivités) qui, par leur nature et leur quantité, sont similaires à ceux d'un ménage.



BON À SAVOIR

Attention à ne pas confondre la prévention des déchets avec le tri et la collecte sélective ou encore le recyclage, qui sont des solutions de gestion des déchets. Or, la prévention a pour objectif qu'un produit ne se transforme pas en déchet.

ENSEMBLE

Participons à l'élaboration du PLPDMA sur le territoire de la CCFE

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Le contexte

CADRE REGLEMENTAIRE

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire. Le PLPDMA est encadré par un décret qui astreint les collectivités territoriales concernées à définir des objectifs en matière de réduction, ainsi que des actions concrètes. La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, qui place la prévention au sommet des priorités.

Plan national de prévention des déchets (2021-2027)

- Réduire de 15% les quantités de DMA* produits par habitant en 2030 (base 2010)
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et de réutilisation en 2030

La prévention est pilotée au niveau de la région Auvergne Rhône-Alpes AURA. Le SRADDET* prévoit :

- Une diminution de 15% de la production de DMA (en kg/hab) entre 2015 et 2031
- Une diminution de 5% les déchets des activités économiques en unité de valeurs ajoutées
- Atteindre un maximum de 10% de DMA enfouis d'ici 2035 (base 2010)

*DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

*SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TERRITOIRE CONCERNÉ

Les habitants des 42 communes de la CCFE sont concernés :



C'est pour cette raison que la CCFE a besoin de votre avis sur les actions envisagées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Les étapes

Diagnostic, définition des objectifs et actions, groupes de travail... Depuis avril 2022, tous les acteurs du projet ont travaillé sur l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

**DU 1^{ER} DÉCEMBRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023**
C'est à vous de donner votre avis
sur www.forez-est.fr

PROCHAINES ÉTAPES

1^{ER} DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Consultation publique

Mise à disposition du projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur les sites internet communautaires et municipaux ainsi que sous format papier dans les mairies.

JANVIER 2024

Intégration des avis de la consultation publique

FEVRIER 2024

Présentation en CCES* du projet définitif

*Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Composée d'élus, de l'équipe projet, des acteurs de la prévention et de la gestion des déchets, de partenaires institutionnels et de membres de la société civile, elle a pour rôle de donner son avis sur le projet.

Intérieur
0312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

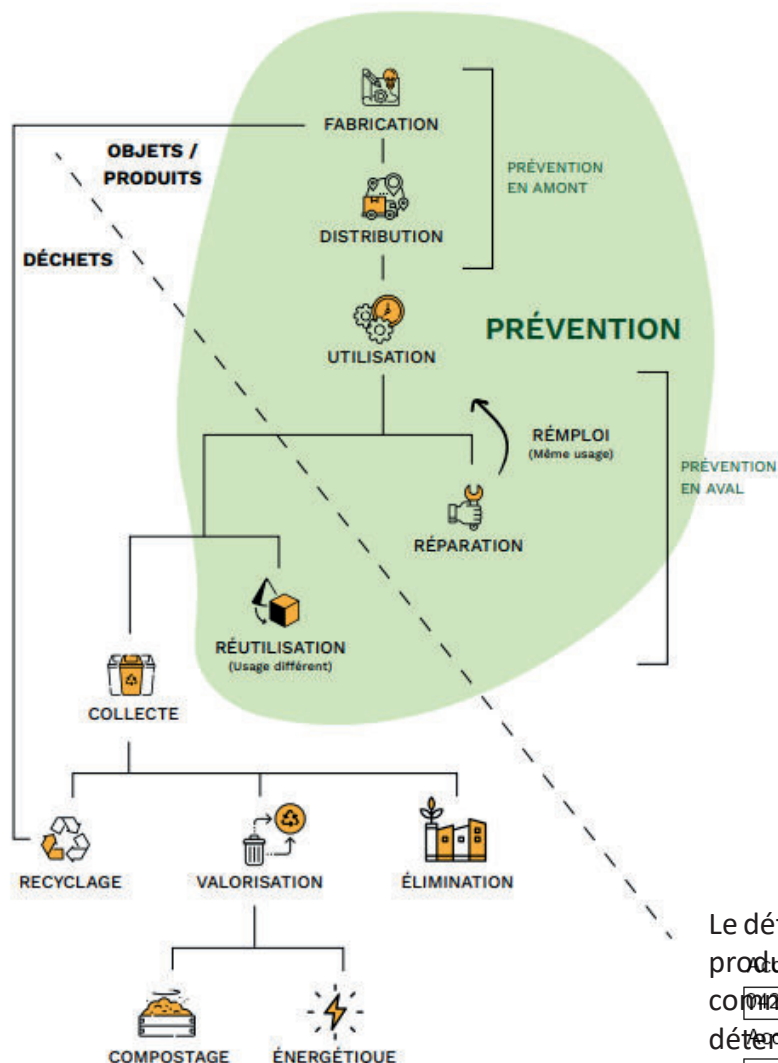
Les enjeux

Le défi de la prévention est de travailler en amont de la production d'un déchet. Cela implique de remettre en question toutes les étapes de fabrication et de consommation d'une matière ou d'un produit et de modifier en profondeur nos habitudes de consommation. L'adhésion des habitants et des consommateurs est cruciale pour la bonne mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

D'un mode de gestion des déchets orienté vers le recyclage et le réemploi, il est nécessaire de basculer vers une autre approche que l'on peut traduire par la citation : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est guidé par des enjeux d'envergure :

- Limiter l'emploi de matières premières épuisables
- Préserver l'environnement ainsi que la santé de la population
- Diminuer l'impact financier lié à la collecte et à la gestion des déchets



Le détenteur se sépare de son objet/ produit. Ou en dernier recours comme moyen de prévention. Le détenteur le réutilise différemment de sa fonction principale.

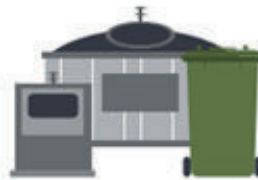
Document de référence : 05/12/2024

La production des déchets

37 000 tonnes de DMA en 2022 soit 577 kg/hab/an

TONNAGES ACTUELS

ORDURES MÉNAGÈRES



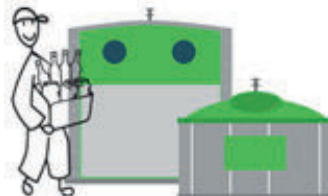
190 kg/hab/an

TRI (EMBALLAGES/PAPIERS)



50 kg/hab/an

VERRE



35 kg/hab/an

DECHETERIES
PLATEFORMES DECHETS VERTS
TEXTILES



302 kg/hab/an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

La synthèse des objectifs quantitatifs

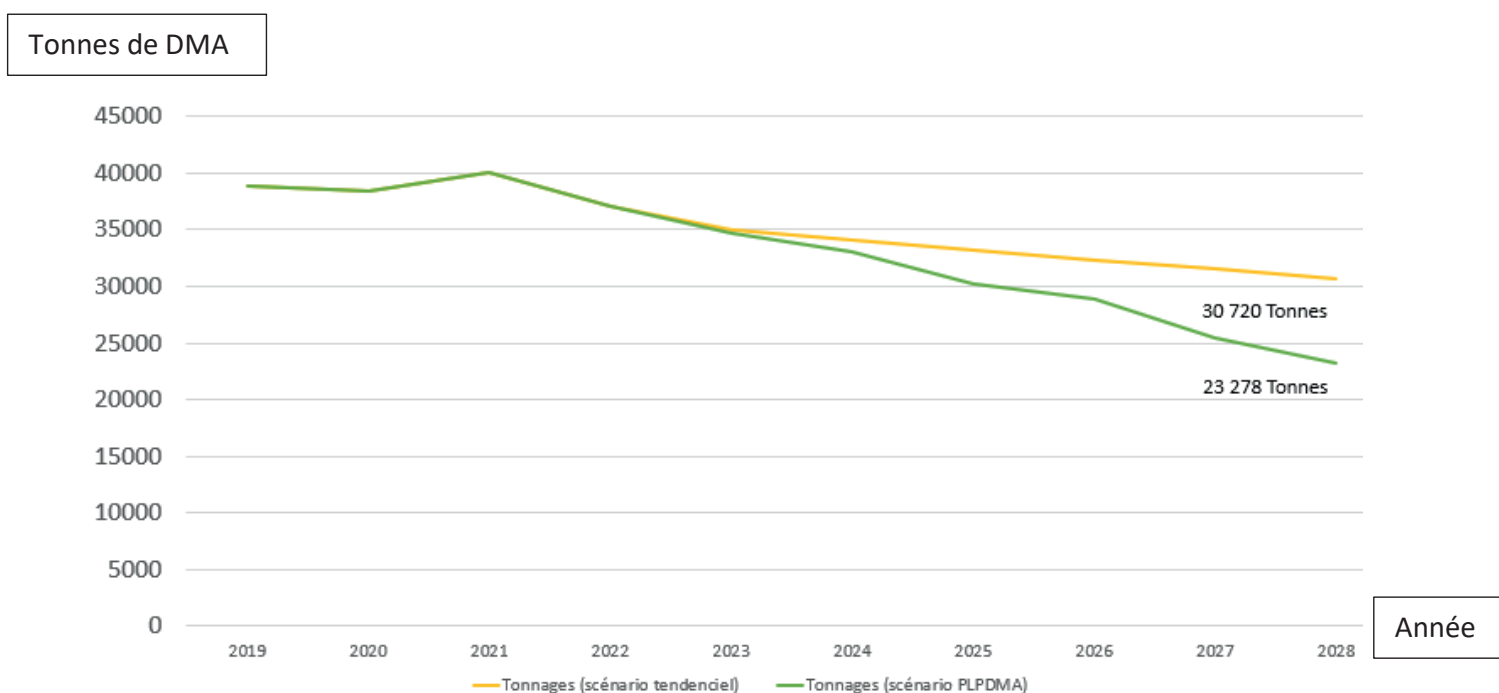
OBJECTIF : -15% ENTRE 2015 ET 2031

Le PLPDMA prévoit en 2028 une réduction de :

115,8 kg/hab/an de DMA

7 442 tonnes/an de DMA

Evolution des tonnages de DMA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Les axes stratégiques

Les axes stratégiques

Axes stratégiques	N° fiche action	Action
Réduire la prise en charge des déchets venant des entreprises	FA 1	Equiper les déchèteries en lecteurs de plaques d'immatriculation
Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	FA 2	Promouvoir le compostage individuel et sensibiliser les usagers à sa pratique
	FA 3	Mettre en place des sites de compostage partagé et/ou favoriser leur installation
	FA 4	Modifier le périmètre du SPGD* pour la collecte des OMR
	FA 5	Développer un service global de broyage de végétaux sur le territoire
	FA 6	Former et sensibiliser les habitants et les communes au jardinage au naturel
Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	FA 7	Recenser, promouvoir et soutenir les acteurs de la consommation responsable
	FA 8	Favoriser la consommation responsable et zéro déchet des ménages
	FA 9	Sensibiliser et former les commerçants et entreprises aux alternatives zéro déchet
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	FA 10	Transitionner progressivement vers une tarification incitative
Lutter contre le gaspillage alimentaire	FA 11	Diminuer le gaspillage alimentaire en restauration collective et auprès des ménages
Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	FA 12	Rendre la commande publique éco-exemplaire
Augmenter la durée de vie des produits	FA 13	Développer des zones de réemploi et de réparation sur le territoire
	FA 14	Collecte et réparation de vélos usagés
Réduire les déchets du BTP en déchèterie	FA 15	Réduire les déchets du BTP en déchèterie

*SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

AXE 1

RÉDUIRE LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS VENANT DES ENTREPRISES

Résultat estimé : -38,00 kg/hab

ACTION n°1

Equiper les déchèteries en lecteurs de
plaques d'immatriculation.

Résultat estimé : -38,00 kg/hab

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°1

Equiper les déchèteries en lecteurs de plaques d'immatriculation

Résultat estimé : -38,00 kg/hab

Pour :

Contrôler les apports des professionnels dans les déchèteries et à terme réduire les tonnages

Comment ?

En s'appuyant sur l'expérience concluante à la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon
En équipant les déchèteries de Montrond-les-Bains et de Panissières

Leviers : lecteur de plaques d'immatriculation déjà mis en place sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon

Acteurs : Fournisseurs en lecteur de plaques, agents de déchèteries de la CCFE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

AXE 2

EVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Résultat estimé : -25,64 kg/hab

ACTION n°2

Promouvoir le compostage individuel et sensibiliser les usagers à sa pratique.

Résultat estimé : -18,97 kg/hab

ACTION n°3

Mettre en place des sites de compostage partagé et/ou favoriser leur installation.

Résultat estimé : -1,90kg/hab

ACTION n°4

Modifier le périmètre du service public de gestion des déchets pour la collecte des OMr

Résultat estimé : -2,11 kg/hab

ACTION n°5

Développer un service global de broyage de végétaux sur le territoire.

Résultat estimé : -2,46 kg/hab

ACTION n°6

Sensibiliser les habitants et les communes au jardinage au naturel.

Résultat estimé : -0,20 kg/hab

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°2

Promouvoir le compostage individuel et sensibiliser les usagers à sa pratique

Résultat estimé : -18,97 kg/hab

Pour :

Renforcer cette bonne pratique

Comment ?

En communiquant sur la pratique du compostage individuel auprès du grand public, dans
les écoles

En formant les usagers

En distribuant des composteurs individuels à tarif préférentiel

Leviers : compostage individuel développé sur le territoire (40%), proposition de plusieurs gammes de composteurs individuels à prix réduit, distributions de compost en déchèteries, agents de la collectivité formés au compostage

Acteurs : service communication de la collectivité, écoles, élus, fournisseurs de composteurs individuels

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-260065694-20240627-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°4

Modifier le périmètre du service public de gestion des déchets

Résultat estimé : -1,90 kg/hab

Pour :

Exclure du service public de gestion des déchets les gros producteurs d'OMR
Ne pas assurer la gestion des biodéchets des professionnels qui produisent plus de 5
tonnes/an

Comment ?

En continuant l'identification des gros producteurs et les contrôles de terrain
En abaissant progressivement le seuil d'exclusion du règlement de collecte à 3 000L
d'OMR/semaine

Leviers : Gros producteurs connus avec la mise en place de la REOM sur
tout le territoire et la gestion du parc de bacs en régie

Acteurs : Prestataires de collecte, service déchets de la CCFF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

012-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°5

Développer un service global de broyage de végétaux sur le territoire

Résultat estimé : -2,46 kg/hab

Pour :

Valoriser les végétaux sur leur lieu de production et faciliter le compostage grâce à la mise à disposition de broyat pour les habitants

Comment ?

En communiquant sur les services proposés par la CCFE

En finançant la location de broyeurs aux particuliers pour une ½ journée

En mettant à disposition des communes différents modèles de broyeurs

En organisant des campagnes collectives de broyage sur les communes éloignées des déchèteries

En proposant des journées de sensibilisation ou formations courtes pour les habitants sur le thème du broyage/compostage

Leviers : Plusieurs actions de broyage des déchets verts déjà en cours, CCFE lauréate d'un appel à projet de l'ADEME pour l'aide à l'achat d'un broyeur sur châssis routier, services gratuits aux particuliers

Acteurs : ADEME, services techniques des communes et de la CCFE, service communication de la CCFE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

AXE 3

METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Résultat estimé : 1,10 kg/hab

ACTION n°7

Recenser, promouvoir et soutenir les
acteurs de la consommation
responsable.

Résultat estimé : -0,71 kg/hab

ACTION n°9

Sensibiliser et former les commerçants
et entreprises aux alternatives
zéro déchet

Résultat estimé : Non estimé

ACTION n°8

Favoriser la consommation
responsable et zéro déchet
chez les ménages

Résultat estimé : -0,39 kg/hab

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°7

Recenser, promouvoir et soutenir les acteurs de la consommation responsable

Résultat estimé : -0,71 kg/hab

Pour :

Mettre en avant les acteurs de la consommation responsable du territoire afin d'inciter d'autres acteurs économiques à développer une offre de consommation responsable

Comment ?

En élaborant un annuaire de la consommation responsable et le diffuser

En relayant les innovations positives liées à la consommation responsable menées par les acteurs du territoire

Leviers : De nombreux acteurs de la consommation responsable notamment sur la réparation, partenariat fort avec les ressources du territoire, réseau répar'acteur déjà existant

Acteurs : chambre consulaire, ressourceries, professionnels de la consommation responsable, communes, services déchets et communication de la CCFE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Service 44-44-12703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°8

Favoriser la consommation responsable et zéro déchet chez les ménages

Résultat estimé : -0,39 kg/hab

Pour :

Encourager le changement de pratiques et de comportements des habitants
pour réduire leur production de déchets

Comment ?

En organisant des animations de sensibilisation ou des ateliers pratiques

En organisant des évènements autour de la consommation responsable et zéro déchet

En sensibilisant les scolaires au zéro déchet

Leviers :

De nombreux acteurs de la consommation responsable notamment sur la réparation, partenariat fort avec les ressources du territoire, réseau répar'acteur déjà existant

Acteurs :

chambre consulaire, ressourceries, professionnels de la consommation responsable, communes, services déchets et communication de la CCFE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

012-200107804-2024050110240112703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°9

Sensibiliser/former les commerçants et entreprises aux alternatives zéro déchet

Résultat estimé : Non estimé

Pour :

Sensibiliser les acteurs économiques du territoire à la prévention des déchets en s'appuyant notamment sur des acteurs « témoins » du territoire, sur l'accompagnement proposé par la collectivité ainsi que sur les labels et formations existantes dans le but de favoriser l'adoption de gestes de prévention par émulation

Comment ?

En promouvant le label éco-défi de la CMA

En communiquant sur les expériences réussies d'entreprises qui se sont lancées dans le zéro déchet sur d'autres territoires

En relayant la formation proposée par la CCI sur l'écoconception

En accompagnant les commerçants volontaires dans une démarche zéro déchet

Leviers :

Accompagnement des professionnels par la collectivité pour réduire leurs déchets déjà en place. Cet accompagnement permet de compenser la nouvelle tarification appliquée aux professionnels et leur exclusion pour les gros producteurs de déchets.

Acteurs :

CCI et CMA, commerçants, services déchets, développement durable, communication et développement économique de la CCFE.

AXE 4

UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Résultat estimé : -46,74 kg/hab

ACTION n°10

Transitionner progressivement vers
une tarification incitative

Résultat estimé : -46,74 kg/hab

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°10

Transitionner progressivement vers une tarification incitative.

Résultat estimé : -46,74 kg/hab

Pour :

Diminuer les tonnages de DMA collectés par la CCFE en poussant au changement de comportement via des contraintes sur les fréquences et en allant vers une tarification incitative

Comment ?

En appliquant une REOM incitative pour tous les usagers à l'horizon 2026-2027

En réduisant la fréquence de ramassage des OMR partout où cela est possible dès 2025

En poursuivant l'installation d'équipements de précollecte permettant de réaliser du comptage (contrôles d'accès par badge, puces électroniques sur poubelles...)

Leviers :

Une gestion des biodéchets qui permet déjà de réduire la fréquence de collecte des OMR, une tendance à la baisse des OMR entre 2015 et 2022, des expériences de réduction de fréquences déjà réussies dans les secteurs ruraux

Acteurs :

Prestataires de collecte, prestataires informatique, service de facturation de la CCFE, service de gestion comptable de Feurs, service communication de la CCFE, communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240327-20240312703-DE

Avis certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

AXE 5

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Résultat estimé : -1,09 kg/hab

ACTION n°11

Diminuer le gaspillage alimentaire en restauration collective et auprès des ménages

Résultat estimé : -1,09 kg/hab

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°11

Diminuer le gaspillage alimentaire en restauration collective et auprès des ménages.

Résultat estimé : -1,09 kg/hab

Pour :

Accompagner les restaurants scolaires à réaliser des diagnostics « gaspillage alimentaire », en vue d'une mise en place de mesures de réduction du gaspillage de 50%. Et sensibiliser les ménages à diminuer le gaspillage alimentaire.

Comment ?

En accompagnant les établissements scolaires et les crèches dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

En intégrant aux groupes de travail du PAT un échange sur les bonnes pratiques contre le gaspillage alimentaire

En concevant une campagne de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire à destination des ménages

Leviers :

En cohérence avec le PAT de la CCFE, quelques écoles déjà engagées sur le territoire, loi AGEC qui impose la réduction de 50% du gaspillage alimentaire entre 2015 et 2025.

Acteurs :

PAT, associations, MJC, CCAS, écoles et crèches, organismes auditeurs, restaurateurs, agriculteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

AXE 6

ASSURER L'EXEMPLARITÉ DES STRUCTURES PUBLIQUES.

Résultat estimé : Non estimé

ACTION n°12

Rendre la commande publique
éco-exemplaire

Résultat estimé : Non estimé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°12

Rendre la commande publique éco-exemplaire

Résultat estimé : Non estimé

Pour :

Connaître aussi précisément que possible la situation en matière de production de déchets, de comportements et de pratiques. Réduire les déchets des administrations et structures publiques du territoire en agissant à la source dès la définition du besoin en tenant compte de toutes les étapes liées à l'acte d'achat et réduire l'impact environnemental et social des achats en achetant moins et le cas échéant des produits et services durables. Donner des bases solides aux agents et aux élus pour permettre aux services de la CCFE d'être exemplaires en matière de prévention des déchets.

Comment ?

En réalisant un audit de la production de déchets au sein de la CCFE et mettre en place un plan d'actions

En organisant des formations aux achats durables à destination du service achat public et des communes

En proposant des formations à la prévention des déchets aux agents de la CCFE

Leviers : Expérimentation par le service achat de l'intégration de dispositions en lien avec la logique de cycle de vie des produits. Elus déjà formés à la prévention des déchets

Acteurs : Fournisseurs, prestataires, sous-traitants, organismes de formation, les services de la CCFE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

AXE 7

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Résultat estimé : -2,25 kg/hab

ACTION n°13

Développer des zones de réemploi
et de réparation sur le territoire

Résultat estimé : -2,19 kg/hab

ACTION n°14

Collecte et réparation de vélos usagés

Résultat estimé : -0,06 kg/hab

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ACTION n°13

Développer des zones de réemploi et de réparation sur le territoire

Résultat estimé : -2,19 kg/hab

Pour :

Prolonger la durée de vie des objets ou matériaux des ménages et diminuer la quantité de déchets collectés en déchèteries

Comment ?

En mettant en place une collecte d'objets en état d'usage sur toutes les déchèteries du territoire

En soutenant les projets identifiés sur le réemploi/réparation (aide à la recherche de locaux, matériels, soutien administratif)

En animant des groupes d'échanges sur la thématique du réemploi et de la réparation

En animant un stand « troc ton truc »

En participant financièrement à l'installation de boîtes à dons par les communes

Leviers :

De nombreux acteurs de la réparation sur le territoire, 4 caissons du réemploi déjà en place sur 4 déchèteries, ressourcées à Chazelles-sur-Lyon et Panissières

Acteurs :

Communes, associations, acteurs du réemploi, bailleurs sociaux, agents de déchèteries, acteurs de l'ESS, services de la CCFE

ACTION n°14

Collecte et réparation de vélos usagés

Résultat estimé : -0,06 kg/hab

Pour :

Prolonger la durée de vie des vélos

Comment ?

En travaillant avec une structure associative ou de l'ESS pour la collecte, la réparation et la location de vélos usagés

Leviers : Plusieurs acteurs de la réparation notamment spécialisés sur la réparation de vélos, réelle volonté collective émise lors des ateliers pour réparer les vélos

Acteurs : Associations spécialisées en réparation, acteurs de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

AXE 8

RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP EN DÉCHÈTERIES

Résultat estimé : -0,97 kg/hab

ACTION n°15

Réduire les déchets du BTP en
déchèteries

Résultat estimé : -0,97 kg/hab

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Réduire les déchets du BTP en déchèteries

Résultat estimé : -0,97 kg/hab

Pour :

Diminuer les tonnages des produits et matériaux de construction du bâtiment apportés en déchèteries

Comment ?

En demandant à la fédération française du bâtiment de la Loire (FFB Loire) de créer une instance d'échange

En communiquant aux usagers sur la possibilité d'apporter leurs déchets du bâtiment sur les points de collecte gratuits réservés aux REP PMCB

En maintenant l'accès payant aux entreprises pour l'apport de déchets du BTP en déchèteries en vue de les inciter à utiliser les points de collecte gratuits

En mettant en place une matériauthèque sur 2 déchèteries à destination des habitants et en faire la promotion

Leviers : le peu d'actions mis en place pour réduire les déchets du BTP permet d'avoir une marge de progression pour diminuer ce gisement. Des points de collecte déjà identifiés sur le territoire pour la REP PMCB.

Acteurs : FFB Loire, OCA Bâtiment, agents de déchèteries

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

NOTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024



Ensemble, réduisons nos déchets !

Donnez votre avis

www.forez-est.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240312703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024